

## Processus non-dématérialisés

Pour la saison 2020-21, les licences dites «complexes» ne rentrent pas dans le champ de la dématérialisation.

Questions permettant d'identifier les licences complexes :

**o Avez-vous été licencié la saison précédente (ou une saison antérieure) à l'étranger ?**

Oui       Non

Si réponse oui, renvoyer vers **une procédure papier** (nécessité d'obtention d'une lettre de sortie)

**o Etes-vous ressortissant d'un pays ne faisant pas partie de la zone EEE?**

Oui       Non

Si réponse oui, renvoyer vers **une procédure papier** (nécessité de produire un titre de séjour)

**o Si vous disposez d'une licence de couleur Jaune ou Orange, souhaitez-vous évoluer en compétition nationale ou pré-nationale ?**

Oui       Non

Si réponse oui, renvoyer vers **une procédure papier** (nécessité de procéder au paiement des droits financiers complémentaire)

Dés identification d'une licence dite complexe, le licencié via son club affilié devra obligatoirement procéder au remplissage comme pour la saison 19-20 d'un formulaire papier.

Au regard de sa situation, le licencié devra transmettre les justificatif requis (certificat médical, titre de séjour, charte d'engagement, paiement de droits financiers, etc.)

## Processus non-dématérialisés

### **Pour les créations / renouvellement les documents à fournir sont :**

- o Formulaire de demande de licence
- o Copie du passeport ou de la CNI
- o Copie du titre de séjour (*si joueur étant ressortissant d'un pays hors UE*)
- o Charte d'engagement (*si niveau de jeu=CF/PN*)
- o Droits financiers complémentaires (selon la couleur de licence (*JN ou ON*) et le *niveau de pratique*).

En cas de création de licence, s'assurer que le joueur n'a pas été précédemment licencié à l'étranger.  
Sinon, voir point suivant.

### **Joueur précédemment licencié à l'étranger les documents à fournir sont :**

- o Formulaire de demande de licence
- o Formulaire de demande de licence joueur précédemment licencié à l'étranger
- o Formulaire de demande de lettre de sortie
- o Charte d'engagement (*si niveau de jeu = CF/PN*)
- o Copie du passeport ou de la CNI
- o Copie du titre de séjour (*si joueur étant ressortissant d'un pays hors UE*)
- o Droits financiers complémentaires (*selon la couleur de licence (JN ou ON) et le niveau de pratique*).

**Cas particulier : Transfert de joueur mineur (Spécial Case) : contacter le service qualification FFBB – procédure FIBA à respecter.**

En outre des licences dites « complexes », le processus visant à l'obtention **d'une extension T, ASP, AST** n'est pas dématérialisé

Comme pour la saison 2019-20 des formulaires téléchargeables et imprimables seront mis en ligne sur le site internet de la FFBB et sur eFFBB